
ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Réunion ouverte de la GNSO et le NCSG (1/2)
Jeudi 25 juin 2020 – 15h00 à 16h00 MYT

MARYAM BAKOSHI : Merci beaucoup.

Bonjour. Soyez les bienvenus à cette réunion ouverte du NCSG. Je vais administrer cet appel à distance. Notez que cette séance est enregistrée et est conforme au code de conduite attendu à l'ICANN.

Pendant cette session, les commentaires et questions ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis en anglais dans l'onglet questions et réponses sur Zoom. Je lirai les questions et réponses pendant le temps alloué par le président ou modérateur. Si vous voulez poser une question à voix haute, levez la main et lorsqu'on va vous donner la parole, activez votre micro. Pour l'instant, laissez-le sur muet. Et veuillez indiquer la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez dans une autre langue que l'anglais.

Cette séance est interprétée en français et en espagnol. Pour écouter l'interprétation, vous devez télécharger l'application de l'interprétation. Vous trouverez plus d'informations sur cette plateforme et des instructions sur le chat.

Sur ce, je vous cède la parole Stephanie. Merci.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je m'appelle Stephanie Perrin, je suis actuellement présidente du groupe des représentants des entités non commerciales.

Voyons, comment est-ce que je peux rapidement vous présenter les personnes autour de cette table virtuelle ? Nous avons Raoul Plummer qui est le président entrant du NPOC ; Raphaël Beauregard, président entrant de la NCUC, unité constitutive des entités non commerciales ; nous avons Rafik Dammak, président politique ; et nous avons Bruna Santos, qui va me remplacer en tant que président du NCSG. Nous avons également Joan Kerr, présidente NPOC sortante. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? J'essaie de m'en sortir avec cette interface et de faire un petit tour d'horizon mais j'ai du mal. Et nous avons bien sûr Kathy Kleiman, qui va nous faire une présentation sur les RPM.

D'ailleurs, je vais demander à Kathy de faire une brève introduction à la suite de quoi je vais demander à Bruna Santos de poursuivre avec les priorités et les discussions du NCSG. Nous avons une petite pause, donc nous avons une séance avant et après cette pause-café. Merci beaucoup.

Sur ce, je vais céder la parole à Kathy Kleiman. Kathy a des diapositives à nous montrer que Maryam va afficher dans un instant sur l'écran.

KATHY KLEIMAN :

Merci Stephanie. Oui, comme vous le voyez, je me trouve à Kuala Lumpur.

Je voulais dire que cela a été un moment difficile pour tous et c'est une bonne chose qu'on ait pu se retrouver avec toutes les personnes du NCSG dans les salles ICANN, même si ce n'est que de manière virtuelle. J'espère que vous tous ainsi que vos familles, vous êtes en bonne santé.

Mais les travaux de l'ICANN se poursuivent. Et ce dont je vais vous parler, c'est quelque chose dont on a parlé pendant le confinement, au tout début du confinement. Là, je parle du groupe de travail de procédure de développement politique des mécanismes de protection des droits – d'ailleurs, vous l'appréciez, je l'espère, ma belle image, la lumière au bout du tunnel.

Ce groupe s'est réuni depuis quatre ans maintenant. D'ailleurs, j'ai oublié de vous dire que je suis l'un de coprésidentes avec Phil Corwin de Verisign ainsi qu'avec Brian Beckham de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. C'est un excellent groupe avec plus de 150 membres et nos réunions ont lieu avec une fréquence qui varie entre une, deux et trois fois par semaine.

Nous avons divisé notre travail en phase 1 et phase 2 afin d'aider à faire avancer les gTLD, l'évolution du guide de candidature et les nouvelles candidatures pour les noms de domaine de premier niveau et les règles créées en particulier pour les domaines de premier niveau, à savoir la période Sunrise, les périodes de revendication des marques entre autres dont je vais parler dans un instant. Donc aujourd'hui, on va poursuivre un peu là où on s'était arrêtés. Diapositive suivante. Vous voyez ici, là, la belle image que vous voyez à

l'écran, c'est pour reprendre la période Sunrise. On me demande de ralentir.

Je voulais vous donner un aperçu des RPM, donc mécanismes de protection des droits. De quoi s'agit-il exactement? C'est le fondement même des droits de protection intellectuelle pour les nouveaux gTLD. Et depuis que nous avons un centre d'échange d'informations sur les marques, comme vous le savez, chaque pays a ses propres enregistrements de marques déposées, par exemple le Benelux pour différentes juridictions en Europe; bref, pratiquement tous les pays ont leur propre centre d'échange.

Mais nous avons des archives internationales puisque les archives nationales sont réunies dans des archives internationales. C'est ce centre d'échange d'informations sur les marques. Donc nous l'utilisons pour deux types de services à l'ICANN dont vous allez m'entendre parler dans une seconde.

Il y a le service Sunrise qui permet aux titulaires de marque dans le centre d'échange d'informations sur les marques de faire face à un premier refus dans leur demande. Avant que le domaine ne tombe dans le domaine public, vous avez une période Sunrise pour que la marque puisse être enregistrée de telle sorte que si vous êtes Fiat et que vous voulez enregistrer .auto ou .car, vous avez une période Sunrise. Une fois que cette période Sunrise est finie, vous avez la possibilité d'enregistrer un nom de domaine mais pendant les 90 premiers jours, vous allez recevoir une notification pour voir si ce nom de domaine est identique à une marque déposée dans le centre

d'échange d'informations sur les marques. Là encore, pour .com, .org ou .net, il s'agit des nouveaux gTLD X, Y, Z. Donc vous recevrez une notification.

Ensuite, autre chose, ce qu'on appelle le système URS, système uniforme de suspension rapide, il s'agit de l'UDRP – je ne me souviens plus maintenant de ce que signifie ce sigle, on y reviendra dans un instant. Il s'agit de traiter les cas non clairs d'abus.

Voilà pour les noms de domaine de premier niveau. Vous savez de quoi il s'agit, RPM, TMCH et URS.

Nous avons eu une période de commentaires publics. Après quatre ans, nous avons élaboré une série de recommandations. Nous avons reçu plus de 50 commentaires de la part des titulaires de marque et associations, organisations non commerciales, universités, groupes de titulaires de nom de domaine et individus. Et cela a été une bonne chose étant donné que les commentaires que nous avons reçus étaient nombreux. Nous avons étendu un petit peu la période de commentaires publics. Mais toutefois, je dois me féliciter de voir que nous avons eu autant de commentaires que cela.

Ce que je voulais partager avec vous, c'est qu'étant donné que tout cela s'est passé pendant le confinement de la covid-19, je voulais en profiter pour remercier toute l'équipe du groupe des représentants des entités non commerciales et partager avec vous certaines des conclusions auxquelles ils sont parvenus, donc Michael Karanicolas, Mitch Stoltz, Vivian Vinagre et d'autres qui ont répondu à des douzaines de questions.

Je vais partager avec vous sur les deux prochaines diapositives les points saillants qui ont été faits dans ces commentaires. Bien sûr, au sein du NCSG, nous avons participé à cette mission, mais il est intéressant de voir que pour la période Sunrise, l'une des choses que le NCSG défendait, c'était de continuer ce que l'on faisait au niveau du TMCH. Est-ce qu'on continue à l'étendre ou on le réduit ? Mais c'est d'essayer de travailler plus étroitement avec les catégories et services que les nouveaux gTLD offrent. Donc peut-être qu'il faut vérifier deux fois que les marques sont protégées, que les noms de domaine qui sont liés aux banques sont effectivement liés aux banques et non pas à un magazine ou autre. Donc le NCSG – et là, je parle de nous au sens large – nous voulions avoir un langage plus clair et concret et surtout, avoir des traductions aussi pour une grande partie de cette procédure.

Ensuite, en ce qui concerne le TMCH, le centre d'échange d'informations sur les marques, la base de données n'est pas ouverte. Or, elle devait être ouverte et publique pour révision. Diapositive suivante s'il vous plaît.

En ce qui concerne le système uniforme de suspension rapide, on nous a demandé dans les commentaires du NCSG une explication de cela. Et il s'avère que certaines décisions n'étaient pas étayées, argumentées en cas de suspension rapide et on s'est posé la question de savoir pourquoi. Donc cela nous a semblé intéressant de se poser la question de savoir pourquoi, ce qui explique pourquoi nous avons ces plaintes au titre du système uniforme de suspension rapide et bien comprendre ce qui se passe. Et dans nos commentaires, on a vu que les gens ne savent pas ce qu'est l'URS et comment y répondre. Donc il

faut donner plus d'orientation pour améliorer les choses à ce niveau-là.

Ensuite, le NCSG s'est posé la question des traductions. Les matériaux tels que les matériaux fondamentaux doivent être traduits. À mesure qu'on s'achemine vers les IDN, vers les questions liées à l'utilisation malveillante du DNS, on doit absolument traduire ce genre de documents et de textes. Diapositive suivante s'il vous plaît.

D'une manière générale, les commentaires du NCSG par rapport au groupe de travail sur les RPM ont tenté d'établir un équilibre juste entre les droits des noms de domaine différents et les utilisateurs de l'internet. Et cela fait des années maintenant qu'on essaie de travailler au sein de la communauté de l'ICANN pour essayer de faire en sorte que chacun comprenne bien ce que cela veut dire et d'utiliser les mêmes termes que certains utilisent à des fins commerciales et d'autres à des fins non commerciales et de manière très différente. Or, on a besoin d'un équilibre juste entre les titulaires de droit et les utilisateurs. Les politiques et décisions devraient être faciles à utiliser pour tous pour que tous puissent les utiliser, les lire et y répondre ; on doit être ouvert également à la transparence.

Ma dernière photo, c'est la photo du tunnel parce que nous allons finir avec la phase 1 et rentrer dans la phase 2. Là, nous allons faire une révision de la politique de règlement uniforme des litiges relative aux noms de domaine. En fait, c'est là la fondation pour les litiges. C'est une politique qui a 20 ans. Nous allons commencer donc cette révision. Si j'ai bien compris, le groupe va être reconstitué pour la

phase 2, pour cette révision, donc c'est un nouveau groupe qui va commencer à travailler. Nous avons beaucoup de membres qui vont rester. Nous ouvrons la porte pour de nouvelles personnes et de nouveaux membres pour la phase 2. Et si vous voulez participer à la révision UDRP, laissez-nous savoir.

Stephanie, j'espère ne pas avoir trop parlé. Je vous repasse la parole.

STEPHANIE PERRIN :

Merci Kathy. J'apprécie toujours vos mises à jour parce que pour ceux d'entre nous qui sont coincés dans le EPDP, nous n'avons pas eu le temps de suivre les travaux dans lesquels nous ne participons pas.

Est-ce que nous avons le temps de répondre à des questions des participants sur l'appel ? Je pense que nous avons le temps. Y a-t-il des questions d'ailleurs ? Je n'en vois aucune.

KATHY KLEIMAN :

Pas de question.

STEPHANIE PERRIN :

Je suis surprise. Laissons un peu de temps pour voir s'ils veulent poser des questions. Bon, très bien.

Merci Kathy.

Voyons si nous pouvons voir si quelques membres peuvent nous rejoindre. Comme les personnes disent sur le chat, c'est vraiment incroyable le travail qui se fait. Nous avons besoin des opinions des

groupes non commerciaux durant ce travail. Quatre ans, c'est beaucoup de temps.

KATHY KLEIMAN : Il y avait un bon groupe de représentants non commerciaux pour la phase 2. Merci Stephanie pour votre temps.

STEPHANIE PERRIN : Si vous voulez poser des questions plus tard, vous pouvez nous les faire passer. Merci.

Je voudrais vous présenter Bruna Santos, qui est la présidente du NCUC. Elle va nous parler des priorités du NCUC. Merci. À vous Bruna.

BRUNA SANTOS : Merci Stephanie.

J'espère que vous m'entendez bien. Est-ce que tout va bien ?

MARYAM BAKOSHI : Si vous voulez bien ralentir.

BRUNA SANTOS : Merci pour votre invitation, Stephanie.

Je voudrais donner à nos membres un briefing sur le travail qui a été fait au NCUC, sur ce que nous avons développé durant nos derniers mois et quelles ont été nos priorités.

Durant l'année passée, nous avons travaillé sur le développement de nos politiques. Nous avons développé un cours sur ICANN Learn. Depuis 2019, nous avons travaillé sur la rédaction des politiques en anglais et en d'autres langues. Nous voulions que nos membres aient un espace qui soit confortable afin de pouvoir débattre et qu'il n'y ait pas d'obstacle dans leur participation aux travaux de l'ICANN.

Nous voulions savoir s'il y avait des questions de confiance et si nous pouvions travailler d'une meilleure manière pour que tout le monde puisse participer. Donc ces webinaires que nous avons faits étaient donc une bonne opportunité. Nous avons eu beaucoup de retour d'informations dans ce sens pour pouvoir développer et continuer à faire un suivi sur ces sujets.

Pour les mois à venir, nous avons développé un autre ABR, des requêtes pour le NCUC. L'idée pour ce webinaire était de développer un autre cours ou un autre webinaire pour mieux débattre avec nos membres sur la façon d'améliorer la participation et de discuter des questions, des problèmes et qu'est-ce que l'on pourrait faire pour mieux former nos membres pour qu'ils participent mieux à l'élaboration des politiques et à ces processus.

Certains d'entre nous sont là depuis longtemps, mais il y a aussi d'autres personnes qui sont nouvelles et qui veulent participer au débat. Cela va donc être une bonne opportunité. Si vous avez des informations de retour à nous donner, cela nous permettrait d'être ouvert pour tous.

Aussi, nous avons soumis le mois dernier notre plan. On a eu un peu de mal avec cela. Cela donnait l'opportunité à tous nos membres d'avoir des ressources et de mettre en place des événements ou de faire de la sensibilisation. Et bien sûr, avec la situation de la covid-19, nous avons mis en place un plan un peu plus général pour quand même donner les opportunités à nos membres d'avoir ces ressources quand elles sont disponibles.

Ces deux derniers mois étaient un peu complexes et je pense que cela va être comme cela pendant un moment. À beaucoup d'endroits dans le monde, il y a un confinement donc cela complique les choses. Nous espérons que ça ira mieux dans l'avenir.

Comme tout le monde le sait, je pense que les cours peuvent être suivis jusqu'au mois de juin l'année prochaine. Ainsi, nos membres peuvent utiliser ces ressources et en apprendre un peu plus sur le DNS, sur la gouvernance de l'internet, etc.

Nous avons aussi discuté avec Wolfgang au NomCom et il va donc nous représenter au NomCom.

Nous allons aussi remercier Franco, Benjamin, Mili, Michael et Louise et souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres entrants, Lia, la nouvelle représentante de l'ALAC, et nous avons aussi Raphaël, le nouveau président pour le NCUC. Je voudrais en profiter pour leur souhaiter la bienvenue. L'idée dans les mois à venir, c'est de travailler ensemble et de travailler sur cette transition.

Quand je suis entrée au NCUC, l'idée, c'était de travailler sur des documents de transition, mais surtout sur des choses qui rendraient les choses plus faciles pour tout le monde. Je voulais aussi aider pour voir s'il y avait des problèmes ou des questions qui n'avaient pas encore été résolues.

Une autre chose importante à mentionner, c'est que la nouvelle équipe va commencer après l'AGM. Nous avons quelques mois pour travailler sur cette transition. Attendez, j'ai une autre chose à dire.

Dans les mois à venir et dans l'année à venir peut-être, du moins jusqu'à ce que nous puissions revenir aux réunions présentielles, nous aimerions développer avec la NCUC des nouvelles stratégies. J'ai déjà mentionné cela lors des appels du leadership et ce sera une bonne opportunité pour nous pour ramener vers nous les membres qui ne pouvaient pas venir à ces réunions présentielles. Ainsi, on va pouvoir faire de la sensibilisation avec tous.

Je voudrais aussi demander à ce que les membres nous envoient toutes leurs recommandations, que ce soit pour des stratégies de réunions virtuelles ou toute autre genre de réunions pour la phase 2. Nous espérons pouvoir revenir et avoir des réunions durant la réunion virtuelle de Hambourg. Je suis très ouverte à recevoir tous vos commentaires par n'importe quel moyen, que ce soit virtuel ou pas.

Il y a autre chose que nous pouvons faire aussi, c'est de pouvoir avoir d'autres réunions. Donc nous sommes ouverts à toutes ces idées.

Je voudrais remercier, Stephanie, de m'avoir invitée à participer.

STEPHANIE PERRIN :

Merci Bruna.

Y a-t-il des questions ? Utilisez l'onglet des questions sur la page Zoom. Comment on appelle cela ? Sur votre écran, allez-y. Je ne vois aucune question.

Donc, je voudrais passer deux minutes pour rajouter quelque chose. Nous avons une autre requête de budget supplémentaire qui a été approuvée pour le groupe non commercial pour faire du développement de leadership. Nous aimerions pouvoir amener de nouveaux leaders et faire une mini-version de formation pour les leaders. Nous allons voir comment cela peut fonctionner pour nous de façon virtuelle ; les choses vont peut-être s'améliorer.

Mais en attendant, je vais parler avec Bruna de cette transition durant l'année qui vient. Donc nous allons voir comment tout cela va se développer, peut-être d'ici la fin de la réunion maintenant que nous savons exactement ce qui va se passer et que nous allons avoir la prochaine réunion virtuellement. Donc merci beaucoup.

Peut-être pouvons-nous commencer notre discussion sur les politiques ? Rafik a suggéré qu, notre session est à la fin de la semaine et que peut-être nous pourrions avoir un petit débat de résumé sur les politiques.

Cette semaine, nous avons eu une réunion et nous avons eu un piratage de Zoom et nous avons perdu beaucoup de temps. C'était

frustrant. Rafik, êtes-vous prêt pour continuer le débat ? J’espère que la réponse est oui.

RAFIK DAMMAK :

Oui. Je pense que je peux prendre la parole.

Ma question, je voudrais savoir si tout le monde voudrait partager les informations qu’ils ont reçues de toutes les séances auxquelles ils ont participé. Il y a eu une réunion publique hier du conseil. Nous avons passé beaucoup de temps à débattre sur la phase 2 du EPDP et son extension et des prochaines étapes pour faire face aux questions et aux priorités qui restent sur la table. Nous allons discuter des prochaines étapes.

Encore une fois, nous avons des propositions de différents groupes. Ils ont exprimé leur position. Nous devons donc en parler plus en détail. Nous allons voir comment nous allons gérer ces trois questions.

Sinon, je pense que nous avons des groupes de travail intercommunautaires sur les enchères et nous avons leur rapport final à réviser et ce rapport doit être préparé pour pouvoir voter durant la prochaine réunion du conseil en juillet.

Nous allons voter sur le processus. Je ne sais pas si nous avons des inquiétudes sur les recommandations en elles-mêmes. Nous savons qu’il y a eu une faible participation dans le groupe de travail sur plusieurs points mais ils vont essayer de faire de leur mieux pour respecter les délais puisqu’on a besoin de prendre une décision au niveau du conseil en tant qu’organisation et organe directeur.

Ensuite, en ce qui concerne les politiques, je ne pense pas que cela prête à controverse.

Et pour répondre à votre question, Stephanie, concernant le chevauchement potentiel entre les politiques de transfert et le EPDP, je pense que cela va être couvert. C'est une des questions qui a été abordée, donc je vais essayer de trouver des informations complémentaires. Donc nous attendons le rapport thématique et lorsqu'il sera soumis à commentaires publics, nous allons soumettre nos commentaires à cet effet.

Voilà en gros ce dont nous allons parlé en termes de politiques pour les questions liées au conseil. Nous avons encore du travail par rapport au plan de travail de la GNSO. Je pense qu'on avance énormément, on fait beaucoup de progrès en termes de planification. Et la dernière version livre plus de détails les mesures qui doivent être prises et par rapport à ce qui doit être fait au niveau du conseil du côté du personnel politique, etc. Et j'espère que cela va beaucoup aider le conseil en termes de gestion et pour qu'on puisse ainsi mieux gérer notre charge de travail, en tout cas, mieux la gérer qu'avant puisqu'on couvre plusieurs PDP en même temps et que cela implique beaucoup de charge pour la communauté.

Nous n'avons pas eu le temps de parler de l'utilisation malveillante du DNS. Or, c'était une question qui a fait l'objet de plusieurs plénières. Et nous l'avons abordée lors de la réunion entre le conseil et le Conseil d'Administration, je crois, pour le NCSG. Donc peut-être qu'il faudrait se réorganiser sur cette thématique pour que l'on puisse sensibiliser et

former nos membres par rapport aux questions liées à l'utilisation malveillante du DNS d'un point de vue non commercial et pour pouvoir participer de manière plus efficace par rapport à la manière dont cette thématique va être gérée. Peut-être que la GNSO pourrait travailler avec d'autres SO et AC. Donc il s'agit ici d'organiser un plan qui va dans ce sens.

Au niveau du conseil, il y a eu quelques idées. Peut-être qu'il est trop tôt pour parler d'un EPDP et d'une quelconque décision, mais on a eu des discussions avec d'autres groupes comme la ccNSO. Mais ce qui est clair, c'est qu'il faut disposer de davantage de données et adopter une approche fondée sur les preuves afin d'être clair par rapport aux définitions concernant l'utilisation malveillante du DNS. Donc il faut se concentrer là-dessus, et peut-être que cela pourrait être un sujet de discussion.

Mais je me tiens à votre disposition. Qu'en pensent les autres ? Moi-même, je n'ai pas pu participer à toutes les séances parce que j'avais des engagements professionnels. Donc j'aimerais savoir ce qu'en pensent les autres. Je n'ai pas, comme je vous le disais, participé à toutes les réunions. Peut-être que d'autres souhaitent intervenir et ajouter certains points.

Merci.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup Rafik. L'objectif d'avoir un récapitulatif politique, c'est d'encourager la discussion entre nous. N'hésitez pas à lever la main et à participer à cet échange.

Je n'ai pas mis le PDP sur l'agenda pour le NCSG parce qu'à dire vrai, certains d'entre vous en ont assez du EPDP. Cela fait trop longtemps que cela dure et d'ailleurs, je vous l'indique, cela va continuer à durer. Donc peut-être que Rafik, vous l'avez abordé brièvement mais vous, vous allez assumer en tant que président à la suite de Janis d'ici peu, mais ce ne va pas dépasser juillet. Donc savez-vous ce qui va se passer après juillet ? Certains d'entre nous se sont montrés un peu sceptiques par rapport au fait de savoir si on allait finir ou s'il y allait avoir encore quelques éléments en suspens avec certaines parties.

RAFIK DAMMAK :

Merci.

Je pense qu'on a avancé du côté du conseil puisqu'on en a parlé hier. Et en fait, on a abordé deux questions : les demandes de changements de projet – c'était pour juillet – et les prochaines étapes. Et on est tombés d'accord pour dire que le conseil allait permettre une extension mais le conseil a dit clairement – et ce message va être envoyé aux membres de l'équipe EPDP – à savoir que nous attendons à ce que le rapport final soit finalisé et que l'on n'essaie pas de poursuivre les discussions sur les priorités. Le message a été très clair et il sera révisé pour inviter les leaders du conseil et les membres. On a dit clairement que l'extension était accordée uniquement pour cela. En effet, il y avait une préoccupation par rapport au fait qu'on allait

peut-être essayer de travailler sur les priorités et laisser de côté certains éléments.

Cette précision a été faite et on va la communiquer à l'équipe du EPDP. Le conseil va envoyer ce message dans les prochaines semaines. Et lors de la réunion du conseil en juillet, nous allons analyser les prochaines étapes concernant les priorités. Donc je pense que le message sera envoyé à toutes les parties intéressées à ce niveau-là. Je pense qu'avec ces orientations et prochaines étapes, le conseil ne pourra en aucun cas essayer d'étendre les choses. Et moi, en tant que président du EPDP, je dois suivre cela et en être sûr parce que je vais siéger au conseil et au EPDP. Donc c'est dans mon intérêt de suivre cela et de m'assurer que cela se passe ainsi.

Maintenant, par rapport au plan, comme vous le savez Stephanie, nous avons une réunion la semaine prochaine et ensuite, nous avons le consensus puis désignation de consensus. Donc cela ne nous laisse pas beaucoup de marge. J'espère avoir répondu ainsi à votre question, Stephanie.

STEPHANIE PERRIN :

Oui merci beaucoup Rafik. Je pense que peut-être que c'est une bonne introduction pour ceux qui ne suivent pas de près les travaux du EPDP.

Il y a encore des questions en suspens sur lesquelles on n'est fondamentalement pas d'accord. L'une d'entre elles, c'est la question de la précision. C'est un point de désaccord par rapport à ce que veut dire la précision. Les exercices liés à la précision qui sont effectués

depuis 20 ans maintenant visant à améliorer la précision des archives des titulaires des noms de domaine tiennent énormément à cœur des membres du GAC et des personnes de la propriété intellectuelle, non pas tant à celui des individus et des opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Le problème, c'est l'interprétation de cela, ce que cela veut dire. Et on s'est énormément concentrés sur la précision lors de la révision WHOIS 2 à laquelle j'ai participé l'année dernière – j'ai l'impression que cela remonte à bien loin maintenant. Mais on a finalement réussi à finaliser cela l'année dernière.

Et l'autre question, c'est la question de savoir si on devrait faire une distinction entre les personnes physiques et les individus qui sont habilités à des droits au titre du RGPD, donc s'il y a cette distinction à faire. En tout état de cause, cela varie d'un pays à l'autre donc cette question, c'est un point d'achoppement pour certains au sein du EPDP. Donc on va s'atteler à cela très rapidement.

Une chose que je voulais dire, c'est que nous allons chercher des gens pour qu'ils participent à l'IRT, l'équipe de révision. Est-ce que je me suis trompée sur le sigle ? Parce que j'y ai participé... Il est très important, donc, de fournir des membres à cette équipe.

Vous savez, lorsque j'ai rejoint l'ICANN, même si cela faisait longtemps déjà que je travaillais dans ce domaine, j'ai mis du temps à comprendre comment fonctionnait l'ICANN. Et je peux facilement comprendre que c'était difficile pour les nouveaux venus de s'en apercevoir. Ce qui était interprété comme mis en œuvre en fait était un changement politique.

Un groupe d'interprétation... L'IRT n'a pas assez de pouvoir pour pouvoir faire des changements de politique. Je suis une personne qui me préoccupe des politiques gouvernementales. Les politiques sont gérées par des lois, bien sûr. Donc il y a des frontières à ne pas dépasser. J'étais très surprise du manque de clarté. Beaucoup de personnes se sont rendues compte qu'elles ne comprenaient pas ce qu'était la mise en œuvre des politiques. Donc je pense qu'il y aura un manque de clarté qui va être très important durant la prochaine phase alors que nous allons vers l'IRT. Donc il serait important d'avoir des personnes qui soient au courant, du moins qui soient bien informées dans ce sens.

Je vois que Volker a levé la main.

En attendant, je vous remercie pour le conseil sur le chat, parce que c'est difficile de voir tout en même temps et c'est plus facile en personne. Volker, je vous donne la parole.

VOLKER GREIMANN :

Excusez-moi, cela a pris du temps. Je voulais que mon micro soit ouvert.

Je voudrais insister sur le fait que la position du NCSG sera essentielle pour nous afin d'avoir une IRT réussie. Votre présence serait vraiment très importante aussi.

Je voudrais aussi parler de plusieurs choses que vous avez mentionnées. Vous avez parlé d'exactitude ou de précision et du débat entre personnes physiques et morales. Tout ce que vous avez

dit est totalement correct. L'exactitude a aussi à voir avec ce qu'on a mis en œuvre durant les années passées et de savoir si l'exactitude est bien faite. Est-ce que cette exactitude ou précision est à améliorer en général ? Est-ce vraiment clair que nous avons vu une tendance que cette précision dans le travail s'améliore ?

Enfin, au niveau légal contre le côté naturel, nous pensons que les questions de différenciation entre le côté naturel et légal ne résoudront pas les problèmes de divulgation parce que les entités légales ont des informations personnelles sur leur personnel, donc il faudrait faire la différenciation. Mais est-ce que cela va empêcher ces problèmes ? Donc, nous continuons à travailler dans ce sens. Nous sommes très heureux que vous soyez à nos côtés.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup Volker. Parfois, nous ne nous sentons pas les bienvenus, pas forcément de votre part mais de la part des autres.

Quand il s'agit du côté légal par opposition au côté naturel comme on disait tout à l'heure, je soulève ce point depuis environ sept ans. Je pense que je n'ai jamais reçu de réponse. En tant que petite entrepreneure – j'ai vraiment un petit commerce –, je ne fais pas beaucoup d'argent dans mon rôle de consultante, mais j'ai un nom enregistré sous mon propre nom. Je ne mets pas le nom de ma compagnie parce que si l'entreprise fait faillite, je ne veux pas avoir de problème. Donc je veux conserver mon nom. C'est une question que j'ai posée au groupe. C'est une question centrale par rapport à notre mission, notre mandat, puisque nous nous préoccupons des petits

commerces, des utilisateurs non commerciaux. Comment allons-nous pouvoir faire la différence entre les personnes physiques et les personnes légales? Comment allons-nous pouvoir faire une détermination quand on fait des enregistrements? Puisque nous avons plusieurs avocats sur l'appel en ce moment, est-ce que quelqu'un veut répondre? Peut-être Volker? Peut-être Kathy? C'est quelque chose sur lequel ils pourraient nous aider peut-être.

RAFIK DAMMAK : Attendez Stephanie, il y a d'autres personnes qui attendent pour prendre la parole.

STEPHANIE PERRIN : Mes excuses.
Quelqu'un d'autre a levé la main.

MARYAM BAKOSHI : Nous avons Rafik.

STEPHANIE PERRIN : Très bien. Rafik en premier et ensuite, Bruna.

RAFIK DAMMAK : Vous avez mentionné que l'équipe de révision RDS avait fait ses recommandations. Et nous avons le projet de lettre de la GNSO sur les recommandations. Donc il serait bon maintenant de recevoir des

informations de retour sur ces recommandations qui ont été envoyées au conseil de la GNSO.

Voilà, c'est ce que je voulais dire. Je ne me souviens plus s'il y avait autre chose que je voulais dire.

STEPHANIE PERRIN : Merci Rafik. Nous devrions peut-être aller lire cette lettre.

Nous allons maintenant passer la parole à Bruna.

BRUNA SANTOS : Ma question n'est pas liée au EPDP mais il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS. On est d'accord, je crois qu'il est temps que nous travaillions sur ce sujet au NCSG. Je voulais travailler là-dessus avant, mais je n'ai pas vraiment eu le temps. Et c'est bon de pouvoir aider sur cette initiative. Peut-être que les membres peuvent participer et on pourrait peut-être faire un groupe de travail sur ce sujet. On pourrait en débattre au sein du groupe.

STEPHANIE PERRIN : Y a-t-il d'autres mains levées sur Zoom ? Alan Woods, vous voulez prendre la parole ?

ALAN WOODS : Merci Stephanie. Je vais parler rapidement car c'est un thème très compliqué.

Vous avez soulevé cette question souvent : comment peut-on vérifier les utilisateurs commerciaux ? La question entre le légal et le physique est compliquée parce que nous ne parlons pas seulement des choses qui font partie du mandat de travail du EPDP. Est-ce que la publication des données peut être définie d'une façon correcte ? Je pense que nous ne sommes pas en position de mettre cela dans des catégories.

Ce qui doit se produire, c'est que les personnes comme les membres du NCSG pourraient peut-être faire un meilleur EPDP. D'ailleurs aussi, c'est le cas des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre ; il faut absolument que ces gens-là aient ces connaissances pour savoir exactement comment ils doivent faire leur travail, comment ils vont enregistrer les noms, que ce soit du côté commercial ou pas. Ce sont les bases du système. Je pense que nous devons faire très attention avec le EPDP parce que nous n'avons pas tout le temps.

Vous avez soulevé, encore une fois, une bonne question. J'adore travailler là-dessus avec le NCSG parce que vous comprenez les choses, vous êtes patients. Et je voudrais donc vous remercier, vous et votre équipe, pour tout ce que vous avez fait.

STEPHANIE PERRIN :

Je vous remercie beaucoup. Nous apprécions beaucoup cela car nous ne recevons pas souvent de remerciements à propos de notre participation. Donc il est très bien de recevoir vos félicitations, Alan. Merci, nous apprécions énormément.

Quand j'ai fait ma dissertation, j'ai trouvé des données s'agissant des droits des enregistrements. Et en fait, je n'ai pas su ce que doivent faire les titulaires de registres quand ils enregistrent un nom de domaine. C'était une étude faite par l'ALAC. Je pensais que ce pourrait être un bon exercice pour nous aussi lorsque le travail du EPDP sera terminé.

Oui, j'ai vu cela Volker, je vous remercie beaucoup. Volker et moi avons souffert lors du travail de l'équipe de révision. Nous étions en minorité. Très bien.

Passons à autre chose. Je vois qu'il y a un intérêt dans le chat de la part de Thomson de rejoindre ce groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS comme le suggérait Bruna. Les participants du NCSG à l'IRT devront peut-être parler ici. Je pense qu'il s'agit d'Amr. Amr, vous êtes sur l'appel ? Je ne l'ai pas vu. Non, je ne le vois pas. Rafik ?

RAFIK DAMMAK :

Non, mais peut-être pour préciser ce point, effectivement. Nous l'avons reçu avant le courriel du Conseil d'Administration recommandation 7 phase 1. Maintenant, c'est au niveau du IRT. Ensuite, la liaison du conseil au IRT est en train d'essayer d'en parler, de parler aux différentes parties et d'essayer de trouver une solution parce que nous avons deux parties qui ont une lecture ou une interprétation différente des recommandations. Donc étant donné qu'on essaie d'écouter le point de vue de tous, peut-être qu'il serait

intéressant également de partager sur cette question et voir quelles seront les prochaines étapes.

MARYAM BAKOSHI :

Stephanie, il y a une question dans l'onglet questions et réponses sur Zoom. Je vais la lire rapidement.

C'est de June et ça s'adresse à Rafik. La question est la suivante : « Est-ce qu'il y a des mises à jour du conseil, en particulier concernant la mise en œuvre de la piste de travail 2 ? »

RAFIK DAMMAK :

Oui, effectivement, on en a parlé hier. Donc nous en avons parlé, comment avancer avec cette question. Nous avons une petite équipe du conseil pour réviser le plan de mise en œuvre pour la piste de travail 2 afin d'identifier l'impact sur la GNSO et ce que nous devons faire. Et ensuite, en fonction des conclusions de ce groupe de travail, nous allons voir comment avancer. Et par rapport à l'agenda du conseil, nous avons un point d'action relatif à cette question.

STEPHANIE PERRIN :

Bien, merci beaucoup.

Je note sur le chat que Kathy demande des précisions sur la recommandation 7. Je vais analyser le texte plus en profondeur après la pause et le coller sur le chat. Peut-être qu'Ephraïm aimerait partager un peu de ce qu'il sait sur le travail relatif aux droits de l'homme et au groupe de travail y afférent. Le GAC en a parlé l'autre

soir – j’aurais dû dire l’autre jour – pendant cette conférence. Raphaël, est-ce que vous êtes sur la liste ici ? Et pourriez-vous nous donner quelques mises à jour là-dessus ? Excusez-moi, je vous prends peut-être un petit peu de court, mais je ne vois pas Ephraïm sur cet appel.

RAPHAËL BEAUREGARD-LACROIX : Si, il est là, il a levé la main.

STEPHANIE PERRIN : Bien, donc c’est à vous Ephraïm.

EPHRAÏM PERCY KENYANITO : Bonjour à tous. Excusez-moi, j’avais levé la main mais je n’arrivais à activer mon micro.

Merci beaucoup, merci Rafik et à toutes les personnes qui sont intervenues.

Certains qui font partie de la liste de diffusion le savent mais peut-être que d’autres ignorent ce que nous avons fait ces derniers mois, la mise à jour et la création de cet outil pour mettre en œuvre les statuts constitutifs et tout ce qui a trait aux recommandations en termes de mises en œuvre concernant les droits de l’homme. Quelques mises à jour rapides.

On va voir quelle est l’évaluation d’impact de l’intégration systématique des droits de l’homme dans tous nos travaux. Ce travail implique de voir comment cela va fonctionner d’un point de vue

pratique au-delà d'une recommandation, donc élaborer un outil d'évaluation des droits de l'homme qu'on va utiliser avec des entreprises, des institutions pour essayer de réunir les connaissances. Cet outil n'est pas encore totalement achevé, on essaie de l'améliorer et on attend pour ce faire vos retours. Et la réunion que nous avons eue avec le GAC allait dans ce sens justement, comment mieux travailler.

Donc cet outil, c'est sous forme de fichier Excel qui peut être déployé. Par exemple, nous, en tant que NCSG, NCUC ou NPOC, si nous décidons de faire une évaluation de l'impact des droits de l'homme, il faudrait voir ce qu'il y a sur la *checklist*, la liste de vérification. Voilà en gros le travail : essayer de définir un outil ou un modèle pour mettre en place ce genre de travail. Par exemple, traduire les recommandations de la piste de travail 2 – on l'a fait pour 42 d'entre elles, il y a plus d'une centaine de recommandations. Donc la plupart sont liées aux AC et SO pour voir comment cela pourrait fonctionner au niveau des SO et AC. Vous vous souviendrez de la conversation sur la transparence et l'examen quant au respect des droits de l'homme dans les SO et AC. Vous vous souviendrez du retour qu'il y a eu par rapport à la liste NCUC. Certains membres de l'unité constitutive évitaient d'aborder cette discussion sur la liste de diffusion du NCUC et essayaient d'amener cette conversation ailleurs. Donc les membres sentaient que leurs droits en termes de vie privée, de confidentialité, liberté d'expression, etc. étaient dûment respectés. Donc je vais partager ici dans le chat le lien avec vous d'ici peu. Et j'espère ainsi pouvoir encourager les membres à contribuer, que ce soit auprès de

Austin, l'autre coprésident ou moi-même pour qu'on continue à améliorer les choses.

Et une fois qu'on va entamer le prochain exercice fiscal qui va commencer la semaine prochaine, on va voir le travail qui est prévu dans le cadre du budget, quelles sont les priorités qui ont été retenues. Et, nous l'espérons, nous serons prêts à continuer à avancer dans cette conversation.

Donc un outil simple pour mettre en œuvre les droits de l'homme dans toutes les SO et AC. Vous vous souviendrez que l'organisation et le Conseil d'Administration ont approuvé une recommandation en novembre. Et auparavant, en mai 2019, il y avait eu une décision dans ce sens qui a été adoptée ; tout cela, pour voir comment améliorer les choses dans ce domaine et l'évaluation de l'impact des droits de l'homme afin que ces évaluations soient plus fréquentes, non pas simplement les employés en termes de diligence raisonnable dans leur travail, mais également tous les autres détenteurs de droits.

Merci beaucoup. Et j'attends avec impatience vos réactions. Je vais partager le lien ici. On peut le partager ici. Je vous envoie donc le lien de l'outil dont je vous parlais. Si je ne le fais pas maintenant, je vais le faire au début de la prochaine séance. Merci.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup Ephraïm de ce briefing impromptu. On y reviendra après la pause.

Nous sommes obligés de faire une petite pause-café puisque le personnel technique et les interprètes doivent faire une pause. Donc on se retrouve dans une demi-heure. On a empiété de cinq minutes sur la pause-café, donc on se retrouve à la demie précise. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]